



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 109136

## Texte de la question

La mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur les services de l'État à l'étranger a rendu son rapport en faisant plusieurs recommandations. La mission propose notamment de mutualiser les achats des différents services de l'État à l'étranger présents dans un même pays et de regrouper les achats des établissements culturels à autonomie financière au niveau d'un pays ou d'une zone géographique. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

## Texte de la réponse

La mutualisation des opérations d'achats des services de l'État à l'étranger existe déjà dans certains pays et pour un certain type d'achats. En effet, le service d'appui au réseau de l'ex-ADPF (aujourd'hui Cultures France) agit comme centrale d'achats. Dans ce contexte, les envois d'office de livres aux médiathèques sont également un exemple de mutualisation. Dans le cas de pays « à réseaux » (essentiellement en Europe) ou s'agissant d'une mutualisation au niveau d'une zone géographique, il convient cependant de veiller à ce que le gain réalisé grâce à la mutualisation ne disparaisse pas dans les frais d'acheminement des fournitures vers leurs destinataires finaux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 109136

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 novembre 2006, page 11456

**Réponse publiée le :** 6 février 2007, page 1237